

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Industrie - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-669595

129946

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricole : 11107 Société : Royal Air Maroc		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : SABRE NAFAT		
Date de naissance : le 14-05-89		
Adresse : lot 1000 khalidou 5, ensemble 5, 2 ème étage, n° 26 Laayoune case 523, 40 Dhs		
Tél. : 0661608408	Total des frais engagés :	

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
 Dr. Houda IBN ARDELJALIL Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations Bureau A6, 1 <sup>er</sup> étage, 0522 20 45 45 Casablanca - Maroc	
Date de consultation :	14/10/2023
Nom et prénom du malade :	Sabre NAFAT
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Spondylolisthesis
En cas d'accident préciser les causes et circonstances	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 14/10/23

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/10/23	C2	G	532,42	INP : LILLI ABBEL YAP Dr. Houda IBM ABBEL YAP RHUMATOLOGUE Spécialiste des Maladies des Os et Articulations City Center - Bureau 45 1 <sup>er</sup> étage - Quartier Misserata Boulevard Hassan II - Casablanca - Tel : 0522 89 38 88

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
BENHADIA KARIM Pharmacie Dar Assalam 32 Avenue Hassan II - Casablanca Tél : 05 22 93 22 31	14/10/23	532,42

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE									
	<table border="0"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>	H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553
H	25533412	21433552								
D	00000000	00000000								
B	35533411	11433553								
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession										
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS										
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION										



Dr. Houda IBN ABDELJALIL

Rhumatologue

Spécialiste des Maladies des Os et Articulations

الدكتورة هدى بن عبد الجليل

اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل

Nom et Prénom :

Sabre Najat.

Casablanca le :

14/10/22

- 79.009 2  
1) Mefcal 15 30 (2 hakei) 79.00  
1cp 1/2  
60.10  
2) Taxibase 15 1cp x 2 1/2  
60.10  
3) Grippe 30 20 3 cp  
99.00 2 18  
4) Oedex 20 (2 1/2  
18



LOT 211263  
EXP 04/2024  
PPV 99.00DH

LOT 210601  
EXP 12/2023  
PPV 99.00DH

City Office - Bureau A5, 1er étage, Quai  
Casablanca (en face de Marjane Hay Hassa)  
05 22 89 38 88 795 ibnabdeljalilhouda@yahoo.fr

17/10  
5) Demodal

21.83

Tapp x 2

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 17,40 DH  
ID: 651656  
6 118000 161295

6) Tigralgine

1 gel x 2 t,

en 10

PPV 21DH50  
PFR 12/24  
LOT L4231

16,60

7) Systral Crème

Tapp x 2



Systral® Crème

PPV 16DH60  
EXP 06/2021  
LOT 26074 2

8) Fraakidex

II

gel

15

x 10j

FRAKIDEX Pom. Ophta. 5 g  
Distribué par : ZENITHPHARMA,  
96 zone industrielle Tassila Inezgane,  
Agadir - Maroc. PPV : 20.80 dh  
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

Dr. HOUAIB KARIM  
Pharmacie de la Kasbah  
32 Opéra Casablanca  
Ouïa Casablanca  
Tél. 022 93 22 37

Dr. Houda IBN ABDELJALIL  
RHUMATOLOGISTE

Spécialiste des Maladies des Os et Articulations  
City Office - Burcan AG, 1<sup>er</sup> étg, Unité 101, Bld 53  
Hay Hassan - Casablanca - Tel: 0527 99 88 95